



Le système d'enseignement supérieur allemand

Kilian Quenstedt

Service d'information et de documentation
DAAD France

DAAD

Deutscher Akademischer Austauschdienst
Office allemand d'échanges universitaires

- Le paysage de l'enseignement supérieur
- Les établissements : types et particularités
- Les diplômes
- Mobilité : La reconnaissance d'études et de diplômes dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Questions pratiques : admission, coût
- Pour aller plus loin ...

Le paysage de l'enseignement : le fédéralisme

- L'Allemagne est un état fédéral se composant de 16 *Länder* (états fédérés).
- Les *Länder* ont la compétence quasi-exclusive de légiférer dans le domaine de l'enseignement.
- Les *Länder* financent les établissements d'enseignement supérieur.
- L'état fédéral (*Bund*) ne peut procurer des financements que pour des projets de recherche.



Le paysage de l'enseignement : le fédéralisme

- Chaque *Land* (état fédéré) possède son propre ministère de l'éducation, compétent pour l'ensemble des secteurs de l'éducation (NB : l'*Abitur*, le « baccalauréat » allemand, est propre à chaque *Land*).
- Les ministres de l'enseignement des *Länder* sont réunis dans la *Kultusministerkonferenz* (KMK - conférence permanente chargée d'assurer la cohésion des politiques d'enseignement des *Länder*).
- Les directeurs des établissements d'enseignement supérieur sont réunis dans la *Hochschulrektorenkonferenz* (HRK).

L'Allemagne compte environ 430 établissements d'enseignement supérieur, répartis dans les 16 *Länder*, dont:

- 108 *Universitäten / Technische Universitäten*
- 210 *Hochschulen für angewandte Wissenschaften / HAW (ou Fachhochschulen / FH)*
- 52 écoles de beaux arts et de musique

et des écoles pédagogiques, d'administration, théologiques...

Le paysage de l'enseignement : les établissements *publics vs. privés*

- La plupart des établissements supérieurs sont financés par l'État.
- Quelques-uns sont financés en partie par l'église protestante ou catholique.
- Il existe désormais environ 116 établissements privés : relativement petits, ils accueillent autour de 10 % des étudiants inscrits en Allemagne.

Le paysage de l'enseignement : la population étudiante

- **2,9 millions d'étudiants inscrits (2020)***
- **Les spécialistes prévoient une augmentation dans les prochaines années – cela malgré le déclin démographique en Allemagne. *Pourquoi ?***
 - Actuellement, seulement entre 31 et 62 % (selon les *Länder*) des élèves d'une promotion d'âge passent l'*Abitur* (*Allgemeine Hochschulreife*), qui est la clé pour l'enseignement supérieur.
 - Ce taux augmente d'année en année – ce qui explique l'afflux vers l'enseignement supérieur.

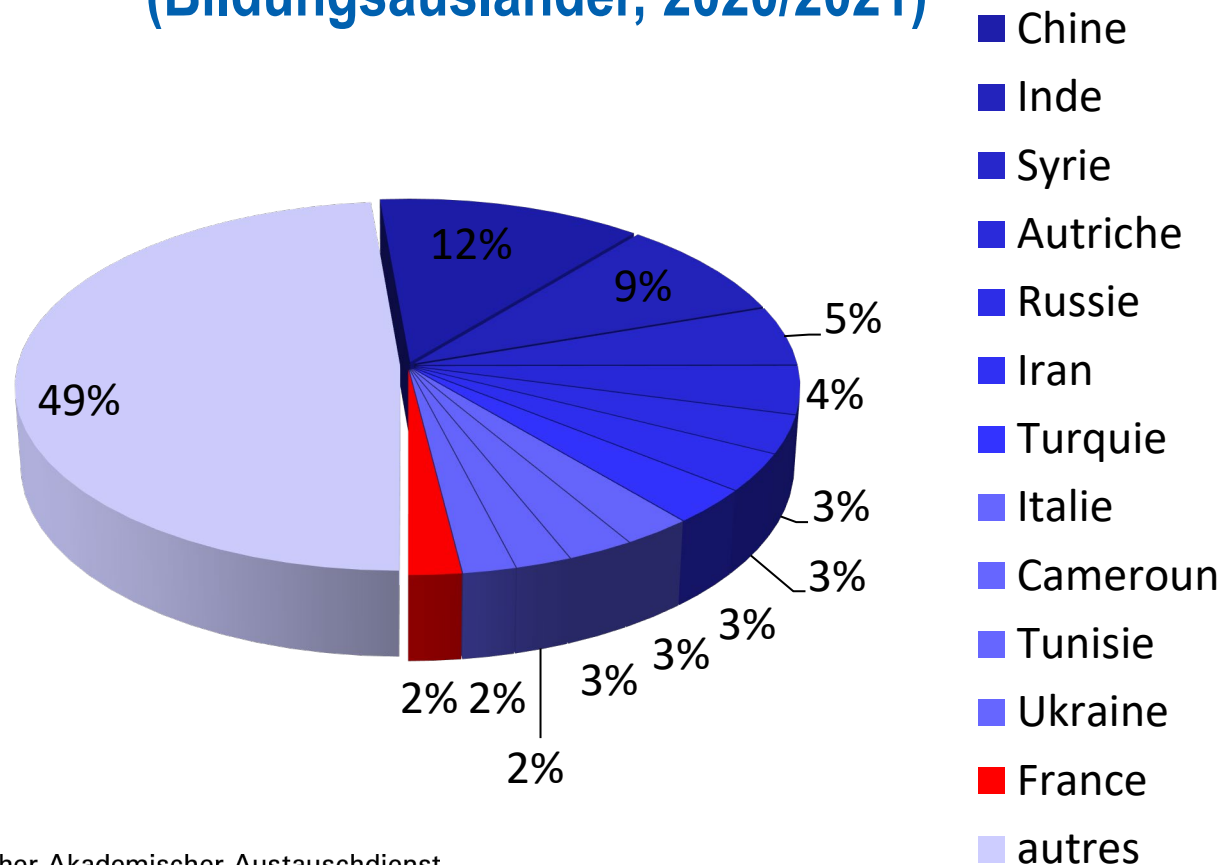
Le nombre d'étudiants étrangers est également en augmentation depuis des décennies* :

- 1975 : 45.590
- 1985 : 72.252
- 1995 : 146.472
- 2005 : 248.357
- 2015 : 251.542*
- 2020 : 324.729*

Source : destatis

* seulement « Bildungsausländer » : étudiants étrangers venus en Allemagne pour y faire des études ; par opposition au « Bildungsinländer » qui sont des étrangers ayant obtenu le diplôme de fin d'études secondaires allemand (Abitur)

Origine des étudiants étrangers (Bildungsausländer, 2020/2021)



Le paysage de l'enseignement : la population étudiante

- L'Allemagne compte environ 14 % d'étudiants étrangers,
- elle se situe ainsi en 4^e place comme pays d'accueil d'étudiants internationaux :

Etats Unis	987.314
Grande Bretagne	452.079
Australie	444.514
Allemagne	282.002
Russie	262.416
France	229.623

- Le paysage de l'enseignement supérieur
- Les établissements : types et particularités
- Les diplômes
- Mobilité : La reconnaissance d'études et de diplômes dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Questions pratiques : admission, coût
- Pour aller plus loin ...

Les types d'établissement : les universités (I)

- **Matières : sciences exactes, sciences humaines et sociales, économie, droit, médecine et sciences de l'ingénieur...**
- **Elles offrent une certaine liberté dans l'accomplissement des études (grand choix d'options, peu d'obligation d'assiduité, choix du moment de se présenter aux examens...) ; un travail autonome est exigé dès le 1^{er} semestre.**
- **Possibilité de composer à *la carte* des licences bi- ou tri-matières « *Kombi-Bachelor* » : libre choix de 2 ou 3 matières (p. ex. histoire + sociologie + anglais).**

■ Les universités sont caractérisées par le principe d'unité d'enseignement et de recherche, introduit par Wilhelm von Humboldt (au début du 19^e siècle) :

- Les professeurs sont, par définition, enseignants et chercheurs.
- L'apprentissage se fait par la recherche : l'étudiant est tenu d'apprendre à travailler, dès le départ, selon les méthodes scientifiques (déontologie, rédaction de mini-mémoires d'une quinzaine de pages, exploitation et citation des sources...).
- La recherche, fondamentale et appliquée, est essentiellement faite dans les universités (il n'y a pas vraiment d'équivalent au CNRS).

Les types d'établissement : les *Fachhochschulen* (I) : historique

- A la fin des années 1960, le marché du travail allemand a besoin de diplômés qualifiés disposant d'expériences pratiques.
- Réponse des autorités : création des *Fachhochschulen* (FH) dans les années 1970 comme „*universités du savoir appliqué*“.
- La loi cadre sur l'enseignement supérieur (HRG) de 1976 élève les FH au même rang que les universités.

Les types d'établissement : les *Fachhochschulen* (II) : matières, profil

- **Matières** : principalement sciences économiques et sciences de l'ingénieur ; mais aussi tourisme, certains cursus en sciences sociales (éducation, travail social) et art (design industriel), architecture...
- **Les cursus sont caractérisés par une forte orientation vers les aspects pratiques (stages en entreprise intégrés et obligatoires).**
- **Cursus strictement organisé (« école »)**
- **Travail en petits groupes**

Les types d'établissement : les Fachhochschulen (III) : enseignants

- Les professeurs disposent d'une qualification scientifique (doctorat) et d'une expérience professionnelle de plusieurs années (minimum 3 ans).
- Ils ont des horaires assez chargés (18 h de cours hebdomadaire), participent au fonctionnement des facultés.
- Les chargés de cours sont recrutés dans le monde du travail.
- Il existe un système de tutorat (étudiants de 3^e année).

- Le paysage de l'enseignement supérieur
- Les établissements : types et particularités
- Les diplômes
- Mobilité : La reconnaissance d'études et de diplômes dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Questions pratiques : admission, coût
- Pour aller plus loin ...

Les diplômes (I)

■ **Bachelor (=licence)**

- octroyé par universités et *Fachhochschulen*
- après 3 années d'études (dans certains cas 4 années)

■ **Master (parfois appelé Magister)**

- octroyé par universités et *Fachhochschulen*
- après 2 années d'études (dans certains cas 1 année)

■ **Promotion (= doctorat)**

- octroyé uniquement par l'université (car il s'agit d'un diplôme couronnant un travail de recherche, domaine réservé à l'université)

Les diplômes (III)

- Même après la réforme du processus de Bologne, le diplôme appelé « *Staatsexamen* » (examen d'état) continue à exister pour le droit, la médecine et, dans certains *Länder*, pour les cursus formant des enseignants : ce n'est pas l'université, mais l'état qui organise cet examen dans ces domaines particulièrement importants.

- Le paysage de l'enseignement supérieur
- Les établissements : types et particularités
- Les diplômes
- Mobilité : La reconnaissance d'études et de diplômes dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Questions pratiques : admission, coût
- Pour aller plus loin ...

L'Espace européen de l'enseignement supérieur (UE + Russie, Turquie...), qui est le résultat du processus de Bologne, repose sur trois colonnes :

- **structure des cursus en trois cycles**
- ***European Credit Transfer System* : 30 points / semestre**
 - Bachelor 180 points, puis Master 120 points
- **supplément au diplôme : sert à rendre plus lisible ce qui se « cache » derrière le titre d'un diplôme**

Ce système assure la lisibilité des études effectuées et des diplômes obtenus (pas qu'à l'étranger) :

- Il permet la réorientation *entre* les cycles d'études (p.ex. licence française, puis master allemand)
- la pratique montre qu'il reste problématique de changer d'établissement *pendant* un cycle d'études.

- **Il existe des accords gouvernementaux franco-allemands « sur les dispenses de scolarité, d'examens et de diplômes pour l'admission aux études universitaires dans le pays partenaire » datant d'avant la réforme LMD :**
 - définitions détaillées des règles de validation
 - s'appliquent toujours, même aux diplômes LMD (application analogue)
 - textes disponible sur <http://www.daad-france.fr>

- Le paysage de l'enseignement supérieur
- Les établissements : types et particularités
- Les diplômes
- Mobilité : La reconnaissance d'études et de diplômes dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Questions pratiques : admission, coût
- Pour aller plus loin ...

■ Conditions d'admission pour un étudiant étranger :

- 1) avoir un diplôme de fin d'études secondaires reconnu en Allemagne : le baccalauréat français est reconnu
 - Lorsqu'un établissement (universités, FH ...) reçoit plus de candidatures qu'il ne propose de places d'études, une procédure de sélection s'impose :
Le critère principal de cette sélection est la note obtenue au baccalauréat (moyenne générale).
 - A l'heure actuelle, une sélection existe pour la majorité des cursus.

■ Conditions d'admission pour un étudiant étranger :

2) avoir des connaissances d'allemand suffisantes :

il faut passer le test d'évaluation « TestDaF » www.testdaf.de, proposé e.a. par les Instituts Goethe en France

à défaut, passer le test « TELC C1 Hochschule » <http://www.telc.net> ou vérifier auprès du futur établissement allemand s'il y est proposé, sur place, le test « DSH ».

certains diplômes ou certificats de langue sont également reconnus (Goethe Institut, KMK...)

Les démarches pour s'inscrire en Allemagne :

1. Identifier les établissements qui proposent des cursus qui conviennent : sur www.hochschulkompass.de on peut rechercher parmi tous les cursus proposés en Allemagne selon divers critères (matière, niveau, ville, ...)
2. S'approcher de ces établissements pour connaître tous les détails comment déposer sa candidature
 1. Quels justificatifs ?
 2. Quelle date limite de dépôt de dossier à respecter ?
 3. Où envoyer la candidature (par internet ou par la poste ; directement à l'établissement ou à l'un des deux organismes de gestion de candidatures) ?

Questions pratiques : candidature



Un certain nombre d'établissements demandent aux candidats de déposer leur candidature auprès d'un organisme de gestion de candidatures « uni-assist » : www.uni-assist.de (coût : 75 € pour le premier dossier, puis 30 € pour chaque dossier supplémentaire).



Pour certaines matières (médecine, médecine dentaire et vétérinaire, pharmacie), www.hochschulstart.de, s'occupe de l'attribution des places.

Questions pratiques : coût

- **Tous les établissements prélèvent des frais d'inscription entre 80 et 300 € par semestre (frais administratifs, cotisation sociale, contribution aux instances de cogestion étudiante ...).**
- **En règle générale, ces frais d'inscription incluent le « Semesterticket » (billet smestriel pour le transport urbain ou même régional)**

- Le paysage de l'enseignement supérieur
- Les établissements : types et particularités
- Les diplômes
- Mobilité : La reconnaissance d'études et de diplômes dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Questions pratiques : admission, coût
- Pour aller plus loin ...

Pour aller plus loin...

- **UFA – Université franco-allemande**

Réunit sous sa tutelle plus de 180 cursus de double-diplôme et offre des bourses.

<http://www.dfh-ufa.org>



- **Action pour l'Allemand dans l'Enseignement Supérieur (AIIES)**

Infos sur tous les cursus, en France, de quelque discipline que ce soit, comportant des enseignements d'allemand.

<http://www.allemand-postbac.fr>



Pour aller plus loin ...

■ DAAD - Service d'information et de documentation

informe sur l'enseignement supérieur en Allemagne,

conseille les étudiants désirant poursuivre leurs études ou leur recherche Outre-Rhin,

subventionne des séjours d'études ou de recherche par le biais de programmes de bourses (pour étudiants et enseignants).

<http://www.daad-france.fr>



Merci de votre attention 😊